

Construction de logements Résultats à fin juin 2016

Logements autorisés

De juillet 2015 à juin 2016, le nombre de logements autorisés s'élève pour la région Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine à 23 600, soit une hausse de 3 % par rapport au cumul des logements autorisés de juillet 2014 à juin 2015. C'est la première hausse observée du cumul annuel par rapport aux 12 mois précédents depuis avril 2015.

A l'échelle nationale, les autorisations de construction affichent une nette progression

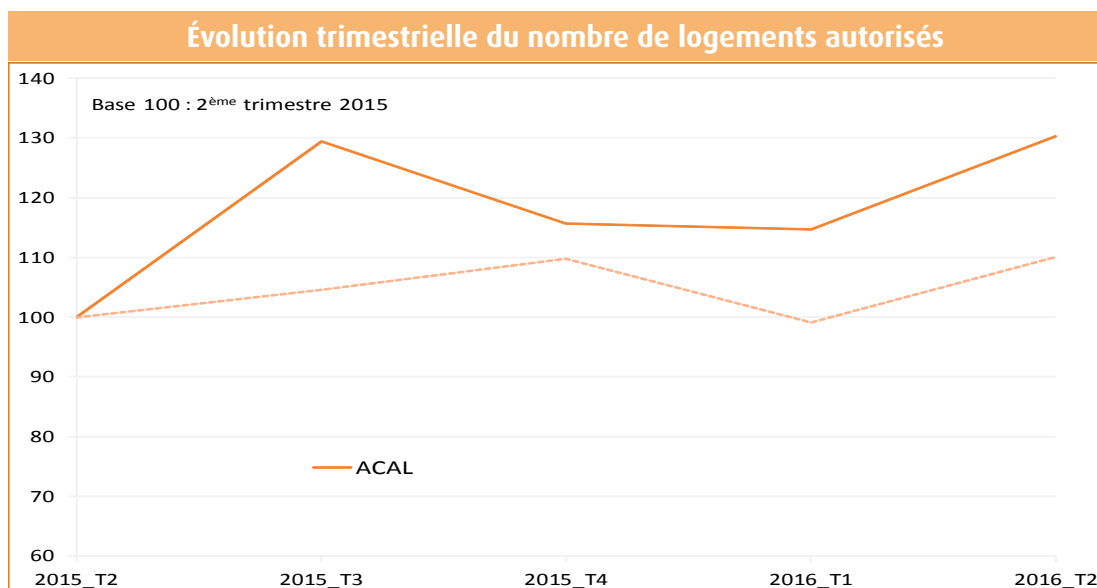
avec +9 %.

Au niveau départemental, la hausse du cumul du nombre d'autorisations est plus marquée dans les départements des Ardennes, et de la Meurthe-et-Moselle, avec respectivement +45 % et +24 %. La Moselle affiche également une hausse conséquente (+10 %). L'Aube (-24 %) et le Haut-Rhin (-16 %) accusent par contre un net repli.

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (juillet 15 à juin 16)	N/N-1 (%)**
Ardennes	720	45
Aube	700	-24
Marne	2 150	1
Haute-Marne	210	-7
Meurthe-et-Moselle	2 370	24
Meuse	220	-29
Moselle	4 730	10
Bas-Rhin	8 750	5
Haut-Rhin	2 920	-16
Vosges	820	7
Région ACAL	23 600	3
France entière	405 700	9

Source : DREAL ACAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2016

* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2016



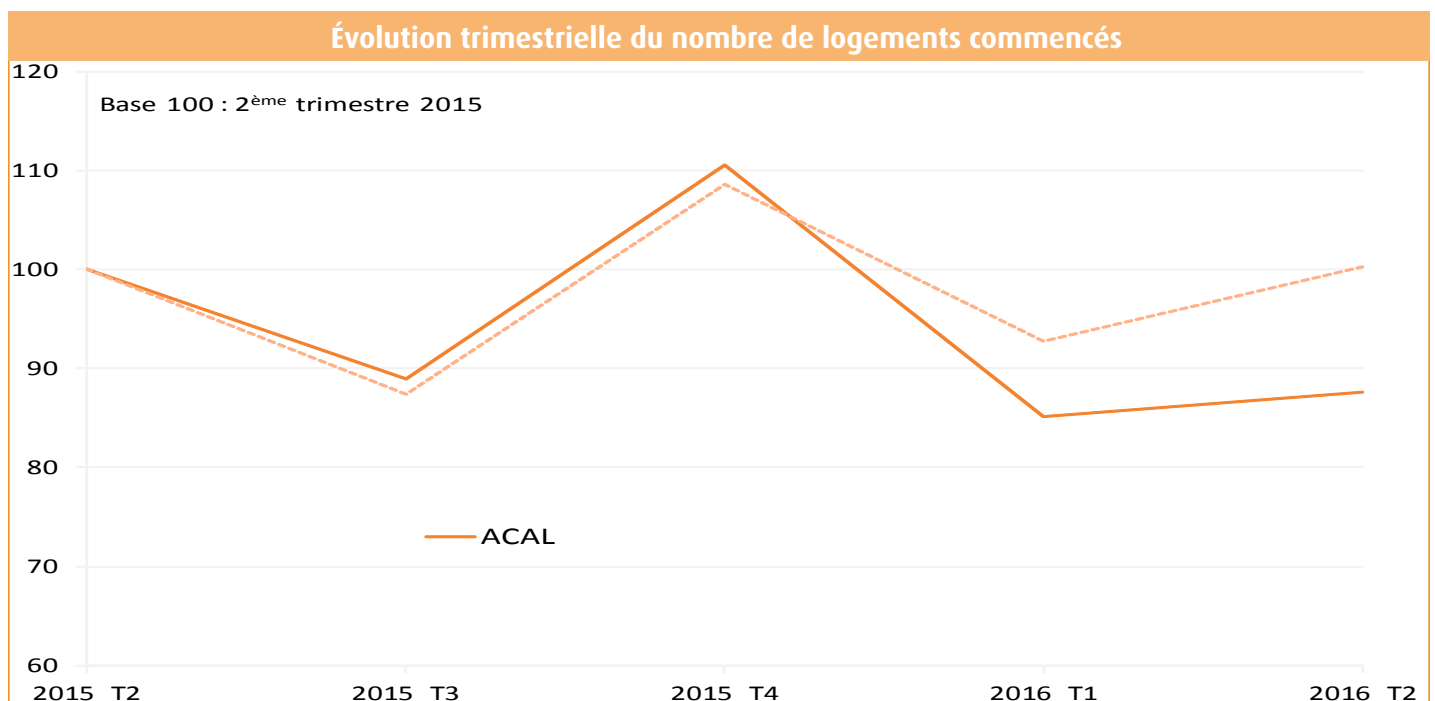
Logements commencés

Malgré la croissance retrouvée des autorisations de construction, l'évolution des mises en chantier, traduisant les résultats antérieurs des autorisations, reste négative. A fin juin 2016, les mises en chantiers cumulées sur douze mois s'élèvent à 20 600 logements, soit une baisse de 6 % par rapport au cumul des 12 mois précédents. L'évolution France entière est positive: +5 %.

A l'échelle des départements de la région la tendance est à la baisse, hormis dans le département du Bas-Rhin et de la Meurthe-et-Moselle où la croissance des mises en chantier est nulle ou légèrement positive. Les diminutions les plus fortes sont observées dans les petits départements (Meuse, Ardennes, Aube).

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (Juillet 15 à Juin 16)	N/N-1 (%)**
Ardennes	480	-29
Aube	850	-27
Marne	2 060	-17
Haute-Marne	260	-14
Meurthe-et-Moselle	2 090	1
Meuse	240	-34
Moselle	3 990	-4
Bas-Rhin	7 200	0
Haut-Rhin	2 770	-3
Vosges	680	-9
Région ACAL	20 600	-6
France entière	355 800	5

Source : DREAL ACAL, Sit@adel2, estimations en date réelle à fin juin 2016
* : douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2016

Type de logements

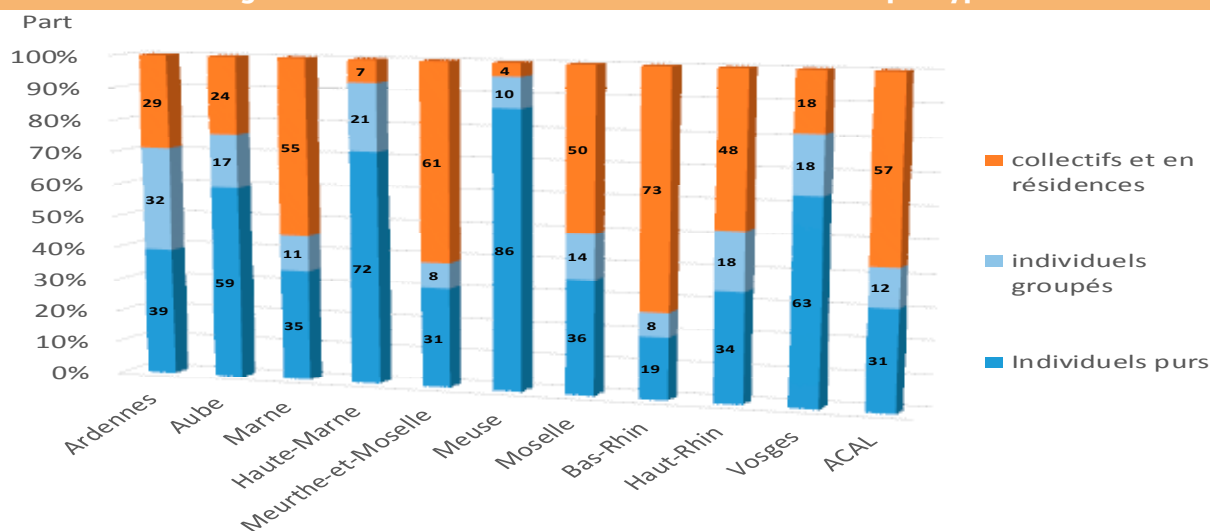
La hausse des autorisations de construction est portée par les logements collectifs et en résidences : cumulé sur 12 mois, le nombre d'autorisations de construction de logements collectifs (y compris résidences) s'élève à 13 300 unités, en hausse de 8 % par rapport aux 12 mois précédents.

Le repli des logements commencés est dû à la conjugaison de la baisse des mises en chantiers de logements individuels groupés (-6 %) et des logements collectifs et en résidences (-11 %).

Nombre de logements par type	12 derniers mois (Avr 15 à Mar 16)	N/N-1 (%)**	
		ACAL	France entière
Logements autorisés	23 600	3	9
individuels	10 250	-3	4
individuels purs	7 390	1	4
individuels groupés	2 860	-11	5
collectifs et en résidences	13 300	8	12
Logements commencés	20 600	-6	5
individuels	9 200	-2	-1
individuels purs	6 790	2	2
individuels groupés	2 310	-6	-2
collectifs et en résidences	11 500	-11	8

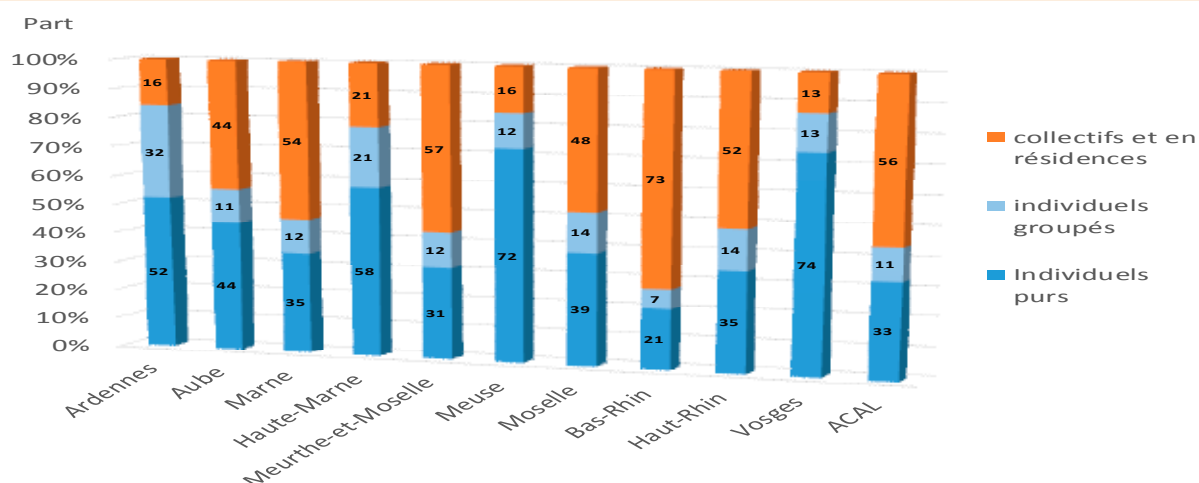
Source : DREAL ACAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2016
 *: douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2016

Cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois par type



Source : DREAL ACAL, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2016

Méthodologie

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de

l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la notice méthodologique téléchargeable sur le site du SoeS :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/fileadmin/documents/Themes/Logement-Construction/Construction/Logements/notice-methodologique-sitadel2-fevrier-2015-v2.pdf>

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en

résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.

Mohamed MEKKI
Odile SCHOELLEN

Service connaissance
et développement
durable

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine
Service connaissance et développement durable

2 rue Augustin Fresnel - CS 95038
57071 METZ Cedex 03

Tél. : 03 87 62 81 00 - Fax : 03 87 62 81 99



Directeur de la publication : Emmanuelle GAY
Rédacteur en chef : Odile SCHOELLEN
Mise en page : DREAL ACAL
ISSN : en cours